## Charte du Rhin supérieur pour la promotion du plurilinguisme

## **SÉANCE PLÉNIÈRE DU 10 JUIN 2013**

Le Conseil rhénan, lors de sa séance plénière du 10 juin 2013 et sur proposition de la commission "Culture – Jeunesse – Formation", se prononce favorable au fait que le Conseil rhénan, représenté par son président, conjointement avec le président de la Conférence du Rhin supérieur, le Réseau des villes et les Eurodistricts du Rhin supérieur signe la "Charte du Rhin supérieur pour la promotion du plurilinguisme" le 10 juin 2013.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution:

- au Gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat
- au Gouvernement de la République Française
- à la Région Alsace
- à la Conférence des gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
- à la Coordinatrice du pilier Politique de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur (à titre d'information).